

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX/EXEC 00/47/7

Mars 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Quarante-septième session, siège de l'OMS, Genève, 28-30 juin 2000
MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION
À SA VINGT-TROISIÈME SESSION

**DECISIONS DE LA COMMISSION
A SA VINGT-TROISIEME SESSION
ALINORM 99/37**

MISE EN OEUVRE

S'est déclarée satisfaite du budget du Programme pour 2000/2001, tout en notant les difficultés financières des organisations mères, et a remercié les gouvernements hôtes des Comités du Codex de leur généreuse contribution au Programme (par. 15 et 16).

Voir le document CX/EXEC 00/47/5 concernant les questions budgétaires et financières.

A adopté la Résolution 99/1 relative au financement des organes scientifiques consultatifs, JECFA et JMPR, et des consultations *ad hoc* et au renforcement de l'indépendance et de l'intégrité scientifique de ces organes (par. 17 à 19).

La Conférence de la FAO s'est félicitée du soutien offert à un certain nombre de domaines hautement prioritaires, notant qu'ils avaient été régulièrement appuyés par les membres. Ceux-ci comprenaient [...] Codex Alimentarius. Ce soutien s'étend au financement des organes scientifiques consultatifs.

Le Comité exécutif de l'OMS a recommandé qu'à sa cinquante-troisième session, l'Assemblée mondiale de la santé adopte une résolution prônant le renforcement des organes consultatifs d'experts pour les dangers chimiques et microbiologiques ainsi que pour les aliments génétiquement modifiés.

A adopté la résolution 99/1 relative au financement des organes scientifiques consultatifs, JECFA et JMPR, et des consultations *ad hoc* et au renforcement de l'indépendance et de l'intégrité scientifique de ces organes (par. 17 à 19). (suite)

La FAO et l'OMS cherchent des moyens de renforcer l'indépendance et l'intégrité scientifique de ces organes. A partir de mars 2000, les experts nommés auprès des groupes scientifiques FAO/OMS devront signaler tout conflit d'intérêt potentiel qui pourrait affecter leur indépendance en tant qu'experts, notamment: emploi (dans le passé ou actuellement) dans une entreprise commerciale ou une association du secteur privé ou public

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

**DECISIONS DE LA COMMISSION
A SA VINGT-TROISIEME SESSION
ALINORM 99/37**

MISE EN OEUVRE

	active dans le domaine intéressant le groupe; bénéficiaire de subventions à la recherche, de bourses d'études, etc. offertes par ces entreprises ou associations; possession d'actions dans des entreprises commerciales actives dans le domaine intéressant le groupe; membre d'associations du secteur public ou privé actives dans le domaine intéressant le groupe. Il sera demandé aux experts de faire cette déclaration par écrit et les déclarations seront à la disposition du public.
A remercié la FAO et l'OMS de l'assistance technique fournie aux pays en développement pour tout ce qui concerne les travaux du Codex et le contrôle des denrées alimentaires en général et a plaidé en faveur de la poursuite de cette assistance, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer à intervalles réguliers l'impact de ces programmes (par. 20 à 24).	La FAO et l'OMS continuent de fournir une assistance technique aux pays membres en développement. Un rapport sera préparé pour la vingt-quatrième session de la Commission.
A adopté le plan à moyen terme 1998-2002 et est convenue que la préparation du prochain plan à moyen terme devrait commencer rapidement (par. 25 à 34 et Annexe II);	Voir le point 6 de l'ordre du jour concernant la préparation du Plan à moyen terme 2003-2007 (CX/EXEC 00/47/6).
A adopté une série de recommandations relatives à la participation des consommateurs aux travaux du Codex (par. 43).	Ces questions ont été soumises au Comité du Codex sur les principes généraux (quinzième session): voir ALINORM 01/33.
A demandé au Comité du Codex sur les principes généraux d'élaborer des propositions qui permettraient à un nombre limité de représentants d'organisations non gouvernementales internationales ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius d'être invités en tant qu'observateurs aux sessions du Comité exécutif (par. 44 à 46).	Voir le rapport de la quinzième session du Comité du Codex sur les principes généraux (ALINORM 01/33).
A adopté une série de recommandations relatives à l'application des principes de l'analyse des risques aux travaux du Codex, et a également fait siennes d'autres recommandations (par. 56 à 58).	Voir Annexe 1.
A amendé le Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, sous réserve de confirmation par les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS (par. 59 à 66 et Annexe III).	Les amendements au Règlement intérieur ont été approuvés par les Directeurs généraux et publiés dans la onzième édition du Manuel de procédure.
A adopté une série d'amendements et de nouveaux libellés à inclure dans le Manuel de procédure (par. 67 à 73 et Annexe IV);	Les amendements ont été publiés dans la onzième édition du Manuel de procédure.

**DECISIONS DE LA COMMISSION
A SA VINGT-TROISIEME SESSION
ALINORM 99/37**

MISE EN OEUVRE

A supprimé certains organes subsidiaires et en a créé de nouveaux (par. 219 à 230).

Le Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies et le Groupe spécial intergouvernemental sur la bonne alimentation animale ont tenu leurs premières réunions. Les premières réunions du Groupe spécial intergouvernemental sur les jus de fruits et de légumes et le Comité régional FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient auront lieu en septembre 2000 et en janvier 2001, respectivement.

Est convenue que sous réserve des ressources disponibles à cet effet, dès l'exercice 2000/2001, les sessions de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif et des Comités régionaux de coordination, selon qu'il conviendrait, se dérouleraient en anglais, arabe, chinois, espagnol et français (par. 232 à 234).

La réunion du Comité exécutif se déroulera dans les quatre langues officielles utilisées par ses membres. La vingt-quatrième session de la Commission se déroulera dans les cinq langues officielles. Les langues utilisées pour les réunions des comités régionaux seront les suivantes:

- Afrique: anglais, arabe, français
- Asie: anglais, chinois, français le cas échéant
- Europe: anglais, espagnol, français
- Amérique latine et Caraïbes: anglais, espagnol, français le cas échéant
- Proche-Orient: anglais, arabe, français
- Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest: anglais

La onzième édition du Manuel de procédure et les principaux textes du Codex sur l'hygiène alimentaire, l'étiquetage des denrées alimentaires et les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires ont été publiés dans les cinq langues ou sont en cours de traduction ou sous presse.

Annexe 1

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ANALYSE DES RISQUES

(ALINORM 99/37, par. 56)

La Commission a adopté les recommandations ci-après dans le cadre du Codex:

Recommandations	Application
Les programmes contribuant à l'analyse des risques devraient bénéficier d'un rang de priorité élevé.	Cette question pourrait être examinée sous le point 6 de l'ordre du jour: Préparation du plan à moyen terme pour 2003-2007.
Les comités du Codex concernés devraient poursuivre l'élaboration et l'application des principes et des méthodologies d'analyse des risques relevant de leurs mandats respectifs dans le cadre du Plan d'action et faire rapport sur l'avancement de leurs travaux à la Commission de manière régulière.	En cours
Les propositions de nouvelles définitions ou d'amendements des dispositions existantes à utiliser dans le cadre de l'analyse des risques, selon qu'il conviendrait, devraient être examinées par le Comité du Codex sur les principes généraux.	En cours.
Pour dissiper toute confusion quant à l'usage des expressions "risk analysis" (analyse des risques) et "hazard analysis" (analyse des dangers), la Commission devrait réitérer ce qu'elle entend par ces expressions et expliquer comment elles s'appliquent en pratique.	Le Comité exécutif jugera peut-être bon de renvoyer cette question devant le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire afin que la différence entre les deux expressions soit clairement définie.
La Commission devrait poursuivre et accroître ses efforts tendant à renforcer la participation des gouvernements et des ONG qui sont membres ou observateurs mais qui ne participent pas de manière active aux travaux du Codex.	Le Comité exécutif voudra peut-être noter que cette question touche toutes les activités du Codex, et pas seulement l'analyse des risques, et appeler l'attention des pays concernés par la recommandation de la Commission.
Les comités du Codex concernés devraient désigner un coauteur provenant d'un pays en développement lorsque le principal auteur (ou les principaux auteurs) d'un document de synthèse provient (ou proviennent) d'un pays développé.	Voir plus bas.
Les comités du Codex concernés devraient envisager d'élaborer des critères de qualité en ce qui concerne les données utilisées pour l'évaluation des risques. Dans la mesure possible, ces critères devraient être compatibles, compte tenu des différences techniques existant dans les disciplines couvertes.	Le Comité exécutif jugera peut-être bon de soumettre cette recommandation aux comités concernés [Note: La même recommandation a été faite par la Conférence de la FAO sur le commerce international au-delà de l'an 2000, Melbourne, octobre 1999.]
Les comités du Codex concernés devraient prendre en compte les aspects concernant l'exposition aiguë aux produits chimiques présents dans les aliments.	Le Comité exécutif voudra peut-être soumettre cette recommandation aux comités concernés.

Recommandations	Application
<p>Reconnaissant que dans les pays en développement la production primaire est assurée essentiellement par de petites et moyennes entreprises, l'évaluation des risques devrait reposer sur des données mondiales, y compris celles en provenance des pays en développement. Ces données devraient comprendre en particulier des données de surveillance épidémiologique et des études sur l'exposition.</p>	<p>Le Comité exécutif voudra peut-être soumettre cette recommandation aux Comités consultatifs d'experts compétents.</p>
<p>La gestion des risques devrait prendre en compte les conséquences économiques et pratiques des options en matière de gestion des risques dans les pays en développement. Elle devrait aussi faire preuve de souplesse au stade de l'élaboration des normes, directives et autres recommandations, dans une mesure compatible avec la protection de la santé des consommateurs.</p>	<p>Le Comité exécutif jugera peut-être bon de soumettre cette recommandation au Comité du Codex sur les principes généraux pour examen relativement à l'élaboration de textes appropriés à inclure dans le Manuel de procédure.</p>

Liste des pays préparant des documents de synthèse ou de travail

Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

Les principes et méthodologies du CCRVDF concernant l'analyse des risques: France, Pologne, Australie, **Brésil**, Canada, **Chili**, Japon, **Mexique**, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, **Philippines**, Suède, Suisse, **Thaïlande**, États-Unis, Secrétariat du JECFA, CE, OIE, OMS, CI et COMISA.

La résistance aux microbes et l'emploi d'antimicrobiens dans la production animale: Australie, **Brésil**, Canada, **Costa Rica**, Danemark, Finlande, Allemagne, **Thaïlande**, Royaume-Uni, États-Unis, CE, OIE, OMS, CI et COMISA.

Les critères pour le choix des méthodes d'analyse: Canada, États-Unis, Australie, **Costa Rica**, France, Pays-Bas et COMISA.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

Document de travail sur l'Avant-projet de directives pour le recyclage hygiénique des eaux de traitement dans les usines de produits alimentaires: Australie, France, Allemagne, Pays-Bas, **Inde**, États-Unis, FIL;

Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour la production primaire, la récolte et l'emballage des fruits et légumes frais - à l'étape 3: **Argentine**, **Chili**, Danemark, **Guatemala**, **Honduras**, **Inde**, Japon, **Mexique**, Pays-Bas, Espagne, Suède, Royaume-Uni, États-Unis;

Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers - à l'étape 3: **Argentine**, Australie, Canada, France, Allemagne, **Inde**, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, **Uruguay**, États-Unis, FIL;

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires: Australie, Canada, France, **Inde**, Japon, **Mexique**, **Maroc**, Royaume-Uni, États-Unis.

Directives pour une présentation générique du certificat officiel et règles relatives à la production et à la délivrance de certificats: Australie, Canada, France, **Inde**, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, **Afrique du Sud**, Royaume-Uni, États-Unis, CE.

Directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité en vue de satisfaire aux exigences concernant les denrées alimentaires: Australie, Canada, Danemark, France, **Inde**, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, **Afrique du Sud**, Suisse, États-Unis, CE.

Document de travail sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires: Nouvelle-Zélande, **Argentine**, Australie, Canada, France, Japon, **Maroc**, États-Unis, CE.

Document de travail sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires: Australie, France, **Afrique du Sud**, États-Unis.

Document de synthèse sur le besoin éventuel de conseils au sujet des systèmes de contrôle des exportations alimentaires: **Maroc**

Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants

Plan d'échantillonnage révisé pour les aflatoxines dans les arachides: **Argentine, Chine, Inde**, Italie, Pays-Bas, **Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie**, États-Unis, CE.

Application des principes de l'analyse des risques aux additifs alimentaires et aux contaminants: Australie, Pays-Bas, Suède, **Thaïlande**, Royaume-Uni, États-Unis.

Code d'usages général pour la prévention de la contamination par les mycotoxines dans les céréales: **Argentine**, Canada, Norvège, **Afrique du Sud**, Suède, États-Unis.

Comité du Codex sur les résidus de pesticides

Problèmes relatifs aux résidus de pesticides dans les aliments dans les pays en développement: **Afrique du Sud**.

Méthodes d'analyse: Pays-Bas.

Possibilité d'établir des LMR pour les plantes cultivées génétiquement modifiées et pour les résidus de métabolites: Canada, Australie, **Afrique du Sud**, États-Unis, Commission de la CE, GCPF.

Possibilité d'établir des LMR spécifiques pour les aliments transformés à base de céréales et les préparations pour nourrissons: Allemagne, États-Unis, Commission de la CE, CI.

Nécessité d'une LMRE pour le camphéchlorure dans le poisson: Allemagne.

Restrictions aux LMR lorsque les estimations de l'apport alimentaire prolongé dépassent la DJA: Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis, CE.
